

Communiqué de presse

## TEC Energie, spécialisé dans le contrôle des travaux réalisés dans le cadre des certificats d'économie d'énergie, obtient l'accréditation COFRAC Inspection

TEC Energie, filiale de Tecnea Inspection et membre du groupe Cemafruid-Tecnea, vient d'obtenir l'accréditation COFRAC Inspection pour ses activités de contrôles d'opérations standardisées d'économies d'énergie dans le cadre du dispositif de délivrance des Certificats d'Economie d'Energie

### Pourquoi inspecter les travaux CEE ?

Le dispositif des certificats d'économie d'énergie a été mis en place par le Ministère en charge de l'écologie dans le but d'inciter les personnes morales exerçant dans le domaine énergétique à effectuer ou faire effectuer des travaux d'économies d'énergie. Toutefois, d'importantes fraudes documentaires ont été relevées et de nombreux CEE sont ainsi indûment délivrés. Le Gouvernement a donc mis en place un système de contrôles des travaux de CEE pour améliorer l'efficacité du dispositif des CEE.



**Les certificats  
D'ÉCONOMIES  
D'ÉNERGIE**   
Ministère de la Transition  
Écologique et Solidaire

### TEC Energie : des contrôles indépendants pour garantir la conformité des opérations d'économie d'énergie

TEC Energie apporte aux obligés (les personnes morales exerçant dans le domaine énergétique) la garantie de conformité des opérations d'économie d'énergie présentées à l'Etat pour l'obtention de Certificats d'Economie d'Energie (CEE). Ces opérations de contrôles permettent d'identifier les cas de fraudes pour des travaux non-réalisés et ceux qui mettent en lumière le non-respect de la qualité et de la quantité déclarée sur le formulaire.



Pour ce faire TEC Energie a mis en place un maillage géographique complet et un réseau d'experts de l'inspection et des contrôles pour effectuer un suivi de A à Z des dossiers d'inspection, de la négociation des contrats avec les obligés ou délégataires jusqu'à la transmission des résultats.

### L'accréditation COFRAC Inspection pour assurer des prestations de qualité et impartiales

Afin de garantir une expertise indépendante, TEC Energie vient d'obtenir l'accréditation COFRAC Inspection (ATTESTATION D'ACCREDITATION N° 3-1666, portée disponible sur [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)) selon la norme : NF EN ISO/CEI 17020:2012. Cette accréditation porte sur les contrôles d'opérations standardisées d'économies d'énergies réalisées dans les secteurs suivants :

## Communiqué de presse

- Bâtiment résidentiel
- Industrie
- Bâtiment tertiaire
- Réseaux de chaleur, de froid, d'éclairage et d'électricité
- Transport
- Agriculture



**ACCREDITATION N° 3-1666**  
**PORTEE DISPONIBLE**  
**SUR WWW.COFRAC.FR**

## **Des outils pour des contrôles efficaces et une gestion des dossiers sûre et en temps réel**

TEC Energie s'appuie sur l'expertise et l'expérience du groupe Cemafruid-Tecnea dans les activités de contrôle et d'inspection dans les domaines de la thermique et de l'énergie. Les inspecteurs qualifiés disposent d'une application informatique adaptée pour des contrôles efficaces avec des tablettes et une gestion des dossiers sûre et en temps réel

De plus, pour toute question sur les contrôles des travaux de CEE, TEC Energie met en place une assistance technique à l'écoute de ses clients pour répondre à toutes les questions tout au long de la prestation : +33 1 49 84 84 84 91.

## **Rappel : Le dispositif des CEE**

Le dispositif des CEE repose sur une obligation de réalisation d'économies d'énergie imposée par les pouvoirs publics aux vendeurs d'énergie appelés les "obligés" (électricité, gaz, GPL, chaleur et froid, fioul domestique et carburants pour automobiles). Ceux-ci sont ainsi incités à promouvoir activement l'efficacité énergétique auprès de leurs clients et des autres consommateurs d'énergie : ménages, collectivités territoriales ou professionnels.

Un objectif pluriannuel est défini et réparti entre les opérateurs en fonction de leurs volumes de ventes. En fin de période, ces obligés doivent justifier de l'accomplissement de leurs obligations par la détention d'un montant de CEE équivalent à ces obligations.

Après deux périodes qui ont permis sa montée en puissance (501 TWh cumac sur les années 2006-2014), le dispositif des CEE vient d'achever sa troisième période d'obligation avec un objectif de 700 TWh cumac sur la période 2015-2017.

L'obligation imposée aux vendeurs d'énergie en quatrième période équivaut à 1600 TWhc d'actions classiques sur la période 2018-2020. 100 TWh cumac sont équivalents à la consommation énergétique résidentielle d'un million de Français pendant 15 ans.

<https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/dispositif-des-certificats-deconomies-denergie>